



ARRETÉ DU MAIRE

**NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA
REGIE D'AVANCE ET DE RECETTES DE LA MMS**

Vu l'arrêté en date du 28 juin 2021 instituant une régie d'avance et de recettes pour la gestion de la Maison Multi Services de Dourbies ;

Vu l'arrêté n° 342 en date du 02 mai 2024 modifiant ladite régie ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 26 juin 2024 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 26 juin 2024 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 juin 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1- Mmes OLIVIER Léna, THERIC DEGRUEL Chloé et JOSSINET Gaëlle, sont nommées mandataires de la régie d'avance et de recettes de la Maison Multi Services de Dourbies, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 - Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie;

ARTICLE 3 - Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Dourbies, le 27 juin 2024

SIGNATURE DE L'AUTORITE QUALIFIEE
POUR NOMMER LE REGISSEUR
TITULAIRE ET LE MANDATAIRE

SIGNATURES DES
MANDATAIRES PRECEDEES
DE LA FORMULE MANUSCRITE
" VU POUR ACCEPTATION ",

"Vu pour acceptation"

SIGNATURES DU REGISSEUR TITULAIRE
PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE MANUSCRITE
«VU POUR ACCEPTATION » "

Vu pour acceptation

Vu pour acceptation
Vu pour acceptation

VU pour acceptation